Image not found or type unknown

droit de retractation du vendeur

Par **HenBou**, le **19/09/2019** à **18:09**

j'ai reservé un voyage en tunisie par l'intermédiaire d'un voyagiste specialisé golf en All Incluse

Une fois le contrat signé accépté et confirmé par le vendeur, mon interlocutrice est revenue vers moi, en expliquant qu'elle c'était trompée et que le prix donné l'était pour une demie pension et non un All Incluse. Mon contrat est signé depuis moins de 7 jours elle fait état d'un droit de retractation de sa part si je refuse de payer un supplément.

Ma question est t'elle dans son droit?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés